

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission
exceptionnelle**

En Guyane

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Guyane 973
Préfecture de Cayenne
Sous-préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni

Préfecture de Cayenne

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.guyane.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Demande-d-un-titre-de-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

Demande d'un titre de séjour

Les étrangers souhaitant obtenir un rendez-vous pour une demande d'admission ou de renouvellement de titre de séjour à Cayenne sont invités à formuler une demande écrite adressée par courrier postal à la préfecture (sans nécessité de passer par un intermédiaire, quelle que soit sa qualité).

Adresse où écrire :

*Préfecture de la Guyane – direction de l'immigration et de la citoyenneté -Rue Fiedmond,
BP 7008 - 97307 CAYENNE Cedex*

Ce courrier de demande de RDV doit être daté et signé (signature manuscrite), avec les informations suivantes : consultables ici : <https://www.guyane.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Demande-d-un-titre-de-sejour>